

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 3 AVRIL 2025



Extrait du registre des délibérations
République Française

N°DEL_2025_017

TARIFS MUNICIPAUX

L'an deux mille vingt cinq, le trois avril à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 28 mars 2025, s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Madame Michèle GRELLIER Maire.

Présents :

Michèle GRELLIER, Pascal PONTY, Malika BARRY, Paul MARSAL, Inès de MARCILLAC, Virginie MINART-GIVERNE, Vincent GRZECZKOWICZ, Véronique FABIEN-SOULE, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Eric DUMOULIN, Nicole CABLAN-GUEROULT, Laurence GNEMMI, Emmanuel LOEVENBRUCK, Dominique BAUD, Pascale PATAT, Cécile DELAUNAY, Jean-Baptiste GODILLON, Laurent MALOCHET, Véronique LIGNIER, Laurence BOUDER, Arménio SANTOS, Levon MINASSIAN, Sandrine COMBASTEIL, Christelle HANNEBELLE, Jean-Manuel PARANHOS, Arnaud BEAUVOIR, Pierre GUILLET, Béatrice BELLINI, José TOMAS, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET, Line HUANG

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Pierre ARRIVETZ à Michèle GRELLIER, Olivier LASSAL à Véronique FABIEN-SOULE, Laurent LEFEVRE à Laurence GNEMMI, Sophie LEFEBURE à Paul MARSAL, Nathalie MOULIN à Pascal PONTY, Yves ENGLER à Béatrice BELLINI

Secrétaire :

Véronique LIGNIER

Les 33 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

NOTE DE SYNTHÈSE

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal dispose d'une compétence générale de droit commun pour régler par ses délibérations les affaires de la commune. A ce titre, il fixe les tarifs des services municipaux.

Par délibération DEL_2024_167 en date du 19 décembre 2024, le Conseil municipal a fixé les tarifs municipaux suivants prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2025 :

Direction de la Culture, du Développement territorial et commerces :

Animation et Commerce

- Droits de place Marchés Berteaux, Maupassant, Marguilliers
- Mail de l'île des Impressionnistes
- Manège
- Cirque
- Droits de voirie
- Réservation de stationnement
- Droit de place des taxis
- Location Chalet de Noël
- Food Bikes
- Food Trucks
- Tarification EVENTS

Culture

- Conservatoire

Direction Enfance Famille Éducation et Solidarité :

- Salle Vestris
- Activités périscolaires
- Activités extrascolaires
- Restauration personnel communal et autres
- Restauration scolaire

Direction des Services Techniques :

- Droit de voirie
- Location praticable « podium » et accessoires

Direction de la Communication :

- Encarts publicitaires Chatou mag

Direction du Guichet Unique :

- Cimetières

Cette annexe retrace en seconde partie les tarifs qui restent en vigueur :

Direction des Services Techniques :

- Stationnement payant sur voirie
- Gare de Chatou

Direction Solidarité Intergénérationnelle et Sport :

Piscine

Sports

- Location des salles et terrain de sport,
- Location des courts de tennis,

Jeunesse et Seniors

- Maisons de quartier – espace 11-25 ans,
- Espace 16-25 ans,
- Club Loisirs Informations Seniors,
- Événementiel Seniors

Direction du Guichet Unique :

- Salle Vialatte
- Foyer Bar de l'île des Impressionnistes
- Salle des Champs Roger

Cabinet du Maire :

- Carnet de 4 timbres à l'effigie des monuments et personnalités de Chatou

Direction de la Culture, Développement économique et commercial :

- Stationnement Haltes Fluviales
- Salles du centre Artistiques Jacques Catinat
- Location écran de projection
- Tournage
- Cinéma
- Saison culturelle
- Médiathèque

Police municipale :

- Transport personne en état d'ivresse.

Il convient de compléter la délibération n° DEL_2024_167 en date du 19 décembre 2024 approuvant les tarifs 2025 de la Ville de Chatou afin :

- d'une part d'intégrer la possibilité pour la Ville de Chatou de rembourser les usagers au prorata des prestations non effectuées dans le cas où la collectivité ne serait pas en mesure d'assurer les prestations de service énumérées ci-dessus (fermeture d'un équipement public pour des raisons techniques, annulation d'un spectacle ou tout autre évènement).
- d'autre part d'ajouter un tarif spécifique pour la location du Foyer Bar de l'Ile des Impressionnistes : tarif mensuel (30 jours consécutifs dans la limite de 5 heures par jour) : 1 950 €.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DEL_2024_167 en date du 19 décembre 2024 fixant les tarifs municipaux au 1er janvier 2025,

Vu l'information communiquée par courriel en date du 28 mars 2025 aux membres de la Commission Finances,

Vu l'avis des différentes commissions municipales,

Considérant la nécessité de prévoir le remboursement des usagers au prorata des prestations non effectuées dans le cas où la collectivité ne serait pas en mesure d'assurer les prestations de service suite à la fermeture d'un équipement public pour des raisons techniques, l'annulation d'un spectacle ou tout autre évènement,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'approuver**, le cas échéant, le remboursement des usagers au prorata des prestations non effectuées dans le cas où la collectivité ne serait pas en mesure d'assurer les prestations de service suite à la fermeture d'un équipement public pour des raisons techniques, l'annulation d'un spectacle ou tout autre évènement.
- **d'ajouter** un tarif spécifique pour la location du Foyer Bar de l'Ile des

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le



ID : 078-217801463-20250404-DEL_2025_017-DE

Impressionnistes : tarif mensuel (30 jours consécutifs dans la limite de 5 heures par jour) : 1 950 €.

Par 37 voix POUR, 0 voix CONTRE, 2 ABSTENTION(S),
Abstention(s) :
Pierre GUILLET, José TOMAS

Publiée le : 4/04/2025